

## **Introduction**

<b>1- La réglementation du Système de Passation des Marchés Publics</b> .....	4
1.1- Les missions de la CNMP selon le décret du 3 décembre 2004 .....	4
1.2- La réforme de la législation sur les marchés publics en Haïti .....	5
<b>2- Les activités de formation à la CNMP</b> .....	7
2.1- Formation à l'intention des Commissions Ministérielles et des Commissions Spécialisées de Marchés Publics .....	7
2.2- Ateliers de formation sur demande du PNCS .....	7
2.3- Initiation des Cadres des mairies aux techniques de passation de marchés publics .....	9
<b>3- Analyse et traitement des dossiers de marchés publics à la CNMP</b> .....	11
3.1- Dossiers approuvés par la CNMP .....	11
3.2- La répartition des marchés par nature et par type d'institutions .....	15
3.3- Les modes de passation de marchés publics en 2007-2008 .....	17
3.4 Les marchés : sources de financement et monnaie de paiement .....	18
3.5- Demande de dérogation.....	19
3.6- Plaintes et contestations de soumissionnaires.....	20
3.7- Réattribution de marchés .....	21
<b>4- Renforcement de la gestion des Marchés Publics</b> .....	22
4.1- Développement d'une base de données sur les marchés publics .....	22
4.2- Changement de fournisseur d'accès internet sur bande dédiée .....	23
4.3- Recrutement et renforcement du personnel de la CNMP.....	23
<b>5- Ressources Matérielles et Financières</b> .....	24
5.1- Budget de fonctionnement de la CNMP .....	24
5.2- Exécution du budget d'investissement de la CNMP .....	24
<b>6- Perspectives pour l'année 2008-2009</b> .....	26
6.1- La mise en place des Commissions Départementales de Marchés Publics .....	26
6.2- Formation au profit des cadres des Collectivités Territoriales .....	27
6.3- Campagne de communication et d'information sur la CNMP .....	27
6.4- Formation en conduite d'audit de passation de Marchés Publics .....	28
6.5- Cursus universitaire en passation de marché .....	28
<b>7- Projet de mise en place d'un serveur de mails</b> .....	29
<b>8- Participation de la CNMP aux rencontres internationales</b> .....	30

# Commission Nationale des Marchés Publics

## Rapport annuel 2007-2008

---

### Introduction

L'année 2007-2008 a été marquée par une situation socioéconomique difficile. Certains événements de l'année fiscale ont eu des conséquences désagréables sur les dépenses publiques. Ce sont d'abord la démission du gouvernement de Jacques Édouard Alexis en Avril 2008 ; le temps relativement long mis pour la constitution d'un nouveau gouvernement (Avril-Août 2008) ; et enfin le passage de quatre (4) cyclones sur Haïti et les destructions causées par les inondations ont eu un impact négatif sur la vie économique ainsi que sur les projets et les investissements de l'État.

Cette situation n'a pas créé une ambiance favorable à la passation des marchés publics qui a connu un certain ralentissement avec la démission du Gouvernement dont le rôle revenait alors à liquider les affaires courantes. En réponse aux dégâts causés par les cyclones, le Gouvernement, dans le cadre d'un programme d'urgence, a adopté une loi qui autorisait les différentes administrations de l'Etat à passer des marchés publics dans la célérité sans l'approbation de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) comme prévu par le décret du 3 décembre 2004 fixant la Réglementation des Marchés Publics de Services, de Fournitures et de Travaux. La répercussion de cette loi sur le nombre de marchés traités à la CNMP ne pourra être évaluée qu'au cours du prochain exercice car elle n'a été publiée qu'en Septembre 2008 soit presque à la fin de l'exercice fiscal 2007-2008. Toutefois, la CNMP a déployé tous les efforts pour répondre à sa mission déterminée par le décret cité ci-dessous.

Depuis sa création, année après année, la CNMP pose des actes qui vont dans le sens d'un renforcement du système national de passation de marchés publics. Ce travail apprécié par les acteurs nationaux ainsi que par ceux de la communauté internationale a été réalisé dans une conjoncture très difficile en 2007-2008. C'est dans ce cadre-là qu'il faut faire lecture du bilan des activités ainsi que les réalisations de la Commission Nationale des Marchés Publics pour cet exercice fiscal.

En répondant à sa mission, la Commission Nationale des Marchés Publics vise le renforcement des structures de passation des marchés publics. Dans ce cadre, elle a mené les activités suivantes :

- 1- La préparation de la réforme de la passation des marchés publics en Haïti, par l'élaboration d'un nouveau cadre légal ;
- 2- Les activités de formation par séminaire et sur le tas au profit des membres des commissions ministérielles des marchés publics et des commissions spécialisées des marchés publics ;
- 3- L'analyse des dossiers de marchés publics ;
- 4- Le renforcement de la CNMP ;
- 5- Les échanges, dans le cadre de forums internationaux, entre les membres de la CNMP et les spécialistes étrangers autour de la passation des marchés publics et des innovations qui sont en train de se produire dans ce domaine.

Ce rapport présente les réalisations de la CNMP pour l'exercice fiscal 2007-2008.

## **1- La réglementation du Système de Passation des Marchés Publics**

Plusieurs tentatives ont été faites dans le temps pour réguler la passation des marchés publics en Haïti. En témoignent : la loi du 16 septembre 1953 sur l'adjudication, le décret du 23 octobre 1989 relatif aux normes et conditions de passation des marchés publics. Ces textes traduisaient certes une réelle volonté de régulation, mais ils n'ont pas abouti à la mise en place d'une structure viable pour veiller de manière permanente aux respects des règles établies.

Il a fallu le décret du 3 décembre 2004, paru dans le journal officiel Le Moniteur du 14 février 2005, fixant la Réglementation des Marchés Publics de Services, de Fournitures et de Travaux pour voir l'établissement d'une Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) en Haïti avec pour mission *"de veiller à la bonne utilisation des deniers publics dans le processus de passation des marchés et de l'exécution des contrats de l'État, ce dans la transparence la plus totale, afin de maximiser les bénéfices tirés des dépenses publiques et de renforcer la confiance entre l'État et la population"*.

### **1.1- Les missions de la CNMP selon le décret du 3 décembre 2004**

Dans le cadre de ses attributions fixées à l'article 20 du décret du 3 décembre 2004, la CNMP a :

- préparé la réforme du système de passation des marchés publics ;
- veillé au respect absolu des normes prescrites (en approuvant les marchés passés dans les conditions prévues) ;
- transmis aux Administrations Publiques des informations susceptibles d'améliorer les conditions de passation et d'exécution des marchés publics, et œuvré au développement des compétences. (L'assistance nécessaire est ainsi accordée aux cadres des Commissions Ministérielles et des Commissions Spécialisées des marchés publics des ministères et des autres organismes autonomes de l'État.) ;
- recensé les marchés passés entre l'Administration et les différents fournisseurs ou entrepreneurs et en a constitué une banque de données tenue à jour pour

toute exploitation éventuelle (par une mise à jour régulière sur son site web de l'ensemble des marchés passés par l'État haïtien) ;

- servi d'instance de recours gracieux pour la résolution à l'amiable des conflits survenus dans l'attribution et l'exécution des marchés publics entre l'Administration Maître de l'ouvrage ou entité acheteuse et l'Entrepreneur ou Fournisseur (en répondant chaque fois qu'elle a été sollicitée) ;
- fait enregistrer à la CSC/CA tous les contrats de marchés publics afin d'obtenir l'avis motivé de celle-ci sur ces dits contrats (dernière étape du processus de passation qui a toujours été suivi) ;
- enclenché les mécanismes de sa déconcentration qui finira par l'établissement des Commissions Départementales de Marchés Publics (par la rédaction de projets et leur dépôt auprès des instances concernées).

Le décret du 3 décembre 2004 fixe la mission de la CNMP qui est d'assurer la régularité des opérations et le contrôle de la qualité du système de passation des marchés publics et de réformer ce système.

## **1.2- La réforme de la législation sur les marchés publics en Haïti**

Pour répondre à sa responsabilité portant sur la réforme du système de passation des marchés publics, la CNMP a, au cours de l'exercice 2006-2007, avec l'appui financier de la Banque Mondiale, engagé une firme d'assistance technique avec laquelle elle a procédé à l'élaboration d'un nouveau cadre légal pour la passation des marchés publics en Haïti. Dans le cadre de cette réforme, la CNMP a préparé les documents suivants :

- Un Avant-projet de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Le Dossier d'Appel d'Offres standard pour la réalisation de travaux ;
- Des Dossiers d'Appel d'Offres standards pour les acquisitions de fournitures, les prestations de services et les acquisitions d'équipements informatiques ;

- Un dossier type pour les demandes de propositions pour des Services de Consultants ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG prestations intellectuelles) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux ;
- Le manuel de procédures pour l'application de nouvelles normes de passation de marchés ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Le dossier standard d'appel d'offres pour la recherche d'un partenaire privé en vue de l'attribution d'une convention de concession d'ouvrage de service public ;
- Un projet d'Arrêté d'application de la loi fixant les règles générales applicables aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de services public ;
- La charte d'éthique et de transparence dans le domaine des marchés publics ;
- Des projets d'Arrêté portant approbation des différents DAO et CCAG.

Les documents produits et cités plus haut ont été déposés au Bureau du Premier Ministre au début de l'exercice fiscal 2007-2008. Ces documents ont été analysés et les remarques sur l'avant-projet de loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public produites par les services juridiques de la Primature et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), ont servi à améliorer le texte de loi qui a été de nouveau transmis à la Primature.

Les documents produits formant l'avant-projet de loi doivent être validés par le Gouvernement avant le dépôt sous forme de projet de loi au Parlement. Cependant, certains des événements enregistrés au cours de l'exercice 2007-2008 ont limité les démarches qui auraient pu permettre d'aboutir au dépôt de l'avant-projet de loi au Parlement. Parmi les causes du retard nous pouvons citer : la censure infligée par le Sénat de la République au Gouvernement en Avril 2008 et le temps mis pour la formation du nouveau Gouvernement qui est entré en fonction en Septembre 2008. Les prévisions sur le vote de la loi sur les marchés publics en 2007-2008 n'ont pas pu se concrétiser, et l'objectif qui est l'instauration d'un nouveau cadre légal est reporté pour l'exercice 2008-2009.

## **2- Les activités de formation à la CNMP**

Durant l'année 2007-2008, la CNMP a réalisé peu d'activités de formation d'envergure à l'adresse des Commissions Ministérielles et Spécialisées de Marchés Publics comme cela avait été réalisé en 2006-2007. Toutefois, le développement des compétences des cadres des institutions étatiques, des organismes autonomes, des collectivités locales n'a pas été négligé ; ces cadres ont bénéficié d'un encadrement ponctuel et d'une assistance technique personnalisée. En effet, la CNMP a mené plusieurs activités de formation à l'intention : a) des cadres des ministères et institutions autonomes de l'État pour la préparation de leurs dossiers de marchés ; b) les cadres des collectivités territoriales pour leur initiation aux procédures de passation de marchés. Le rapport présente les réalisations des activités de formation de la CNMP.

Les activités de formation de la CNMP ont visé les objectifs suivants :

- a) L'encadrement des responsables et cadres des administrations publiques et territoriales dans le montage et l'évaluation des dossiers d'appel d'offres ;
- b) La mise à disposition de documents d'information sur les marchés publics au profit des administrations publiques et territoriales, aux fins d'amélioration de la préparation et du traitement des marchés publics en cours de passation.

### **2.1- Formation à l'intention des Commissions Ministérielles et des Commissions Spécialisées de Marchés Publics**

Pas moins de vingt-six (26) institutions ont bénéficié de l'expertise de la CNMP en matière de préparation de dossiers de marchés publics, à travers des rencontres de travail sur leurs différents projets de marchés. En moyenne, treize (13) rencontres de ce genre sont réalisées tous les mois au cours de cet exercice. Cette dynamique a non seulement permis des transferts de compétences mais aussi une réduction du délai de traitement des dossiers. Les techniciens ayant bénéficié de cet encadrement sont unanimes à reconnaître le caractère positif de cette pédagogie.

### **2.2- Ateliers de formation sur demande du PNCS**

Sur demande, la CNMP a réalisé des ateliers de formation au profit des cadres du PNCS et de cadres des Collectivités Territoriales de la Région Métropolitaine et du Département du Centre.

Deux (2) ateliers de formation ont été réalisés à la demande du Programme National de Cantines Scolaires (PNCS). Cette institution, qui passe des marchés publics dans le domaine de la restauration scolaire en Haïti, a lancé un appel d'offres aux fins d'acquérir des produits alimentaires à distribuer dans le cadre de sa mission. Deux (2) échecs furent enregistrés. En analysant les causes, l'évidence montre une méconnaissance de la part de l'institution des techniques de préparation des dossiers d'appels d'offre et de l'évaluation rigoureuse des offres. Les entreprises n'ont pas le savoir-faire pour la présentation d'une soumission d'où la nécessité d'une formation.

Pour surmonter ses échecs, le PNCS, lors du troisième lancement de son appel d'offres, s'est adressé à la CNMP afin que celle-ci pourvoie à deux sessions de formation : la première à l'intention des soumissionnaires et la deuxième au profit des membres du jury d'évaluation des offres. A cette demande, la CNMP a acquiescé en désignant deux (2) cadres qui ont élaboré et animé un programme de formation sur mesure aux fins de répondre aux attentes du PNCS. La première session, réalisée au profit des soumissionnaires, s'est déroulée les 4 et 5 avril 2008 ; la seconde session, pour les cadres du PNCS, s'est tenue les 22 et 23 avril 2008.

**Cette formation était orientée autour des objectifs suivants :**

- **Permettre au PNCS de passer ses marchés publics avec efficacité ;**
- **Outiller les soumissionnaires pour qu'ils puissent présenter leurs offres de manière conforme aux exigences d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et aux règles de passation de marchés publics ;**
- **Outiller les cadres du PNCS pour qu'ils puissent procéder à une bonne évaluation des offres conformément aux exigences d'un Dossier d'Appel d'Offres et aux règles de passation de marchés publics.**

La session de formation adressée aux soumissionnaires a consisté en exposés magistraux supportés par une présentation sur Power Point, de débats et un travail en atelier. Sur les dix (10) entreprises ayant retiré le DAO, huit (8) furent représentées à la séance du 4 avril et sept (7) à celle du lendemain. La session de formation des cadres techniques a consisté en exposés magistraux supportés de trois (3) présentations sur Power Point, de débats et de deux (2) séances en atelier. Douze (12) cadres prirent part à cet atelier de formation.

L'évaluation finale de cette séance de formation montre 50% des techniciens du PNCS ont jugé le programme très satisfaisant, 42% l'ont trouvé satisfaisant et 8% moyennement satisfaisant.

## **2.3- Initiation des Cadres des mairies aux techniques de passation de marchés publics**

### **Sous forme de rencontres de travail**

Les cadres de la CNMP ont fourni leurs appuis techniques aux techniciens de trois (3) Collectivités Territoriales de la Communauté urbaine de Port-au-Prince : Mairies de Port-au-Prince, de Pétion ville et de Cité Soleil. Comme pour les membres des Commissions Ministérielles et Spécialisées, ils ont été accompagnés pour mener à bien la passation de quelques marchés.

### **Sous forme d'ateliers à la demande**

Le Fonds d'Assistance Économique et Social (FAES) finance un certain nombre de projets dans le Département du Centre. La gestion financière desdits projets est de plus en plus assumée par les collectivités locales et plus particulièrement par les mairies. Les élus locaux sont appelés à passer des contrats de services avec des fournisseurs et des entrepreneurs et à engager des sommes de plus en plus importantes. Le Décret du 3 décembre 2004 fixe les conditions dans lesquelles de tels marchés publics doivent se conclure ; mais les autorités locales étaient loin de connaître la marche à suivre pour lancer les appels d'offres, évaluer les propositions, passer le contrat et faire exécuter le marché.

Afin de faciliter l'exécution de tels projets de marchés nécessaires au développement local, tout en respectant les règles de passation de marchés publics, le Responsable du FAES pour le Département du Centre a entamé des démarches auprès de sa direction à Port-au-Prince et du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) en vue de la tenue d'un atelier de formation en passation de marchés publics au profit des agents municipaux et maires du Plateau Central. La demande de formation a été adressée par le MICT auprès de la CNMP.

Contactée, la CNMP a répondu favorablement à l'invitation, en ce qui concerne la prise en charge pédagogique de la formation. Trois (3) des cadres de l'institution furent délégués à Hinche pour animer trois (3) journées de formation : les 22, 23 et 24 mai 2008. L'École Normale de Papaye située à quatre kilomètres de la capitale régionale ouvrit largement ses portes pour accueillir les participants en formation résidentielle.

Les objectifs de ces trois jours de formations étaient de :

- Faire découvrir aux participants la dimension légale et technique de la passation d'un marché public ;
- Familiariser les participants à la terminologie du marché public ;
- Informer les participants sur les types, les modes et les procédures de passation d'un marché public.

La formation visait les cadres suivants :

- ✓ Les élus locaux, c'est-à-dire les Maires, et les autres responsables de la commune;
- ✓ Les cadres techniques des mairies, c'est-à-dire les Secrétaires ou Directeurs Généraux et les caissiers/comptables payeurs ;
- ✓ Les responsables des Services déconcentrés de l'État.

Les cadres locaux venaient des douze (12) communes du Département du Centre : Belladère, Boucan Carré, Cerca Cavajal, Cerca la Source, Hinche, Lascahobas, Maïssade, Mirebalais, Saut d'eau, Savanette, Thomassique, Thomonde. Pas moins de quarante deux (42) personnes étaient attendues pour cette activité. Une riche documentation sur les marchés publics leur fut distribuée tout au long du séminaire.

### **3- Analyse et traitement des dossiers de marchés publics à la CNMP**

En vertu du décret du 3 décembre 2004 et de l'Arrêté du 4 décembre 2006 fixant les seuils de passation des marchés publics, les marchés dont les montants sont supérieurs à huit cent mille & 00/100 Gourdes (Gdes 800,000.<sup>00</sup>) doivent recevoir l'approbation de la CNMP, avant leur enregistrement à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif. En fonction de cette disposition, la CNMP reçoit pour traitement plusieurs types de dossiers de marché. Ce sont :

- 1- Les dossiers de marché devant recevoir l'approbation de l'organe de régulation ;
- 2- Les demandes de non objection d'une administration contractante pour la passation d'un marché de gré à gré ;
- 3- Les demandes de dérogation pour l'utilisation de la procédure exigée par le bailleur de fonds, lorsque le marché bénéficie d'un financement externe négocié comme tel ;
- 4- Les plaintes ayant trait à l'insatisfaction et à la contestation de soumissionnaires quant à l'attribution du marché.

#### **3.1- Dossiers approuvés par la CNMP**

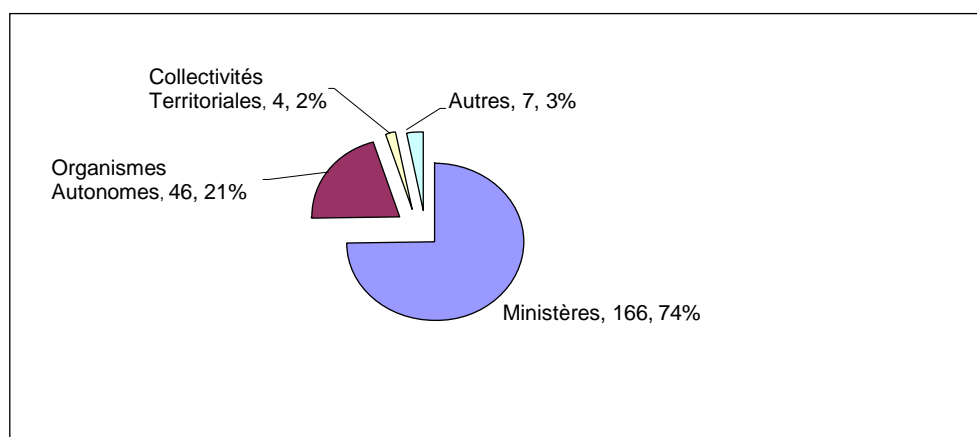
La CNMP analyse de nombreux dossiers d'appel d'offres (DAO) rédigés par les administrations contractantes, qui sont portés à son appréciation, avant le lancement des marchés en question. Quand le marché est attribué à un titulaire, le dossier est soumis à la CNMP pour approbation.

Au cours de l'exercice fiscal 2007-2008, les Ministères, les Organismes Autonomes et les Collectivités Territoriales ont passé deux cent vingt trois (223) marchés. Le tableau 1 et le graphe 1 présentent ces marchés en quatre groupes. Ceux qui sont passés par les Ministères et leurs directions déconcentrées, soit 166 marchés, représentent 75% des marchés enregistrés à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). Les marchés formant le second groupe, ceux qui sont attribués par les organismes autonomes et les entreprises publiques, sont au nombre de 46, soit 20% du total. Quatre marchés, soit 2% du total, viennent des Collectivités Territoriales. Les sept (7) marchés restant ont été attribués par des institutions qui ne peuvent pas être classées

parmi les groupes précédemment énumérés (Primature, CNMP, CSCCA, CEP) et qui sont désignées par "autres" dans le tableau.

**Tableau 1 : Répartition des marchés par type d'administrations contractantes**

Administration Contractante	Nombre de marchés	Marchés passés en Pourcentage.
Ministères et directions déconcentrées	166	75%
Organismes autonomes et entreprises publiques	46	20%
Collectivités territoriales	4	2%
Autres	7	3%
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>100%</b>



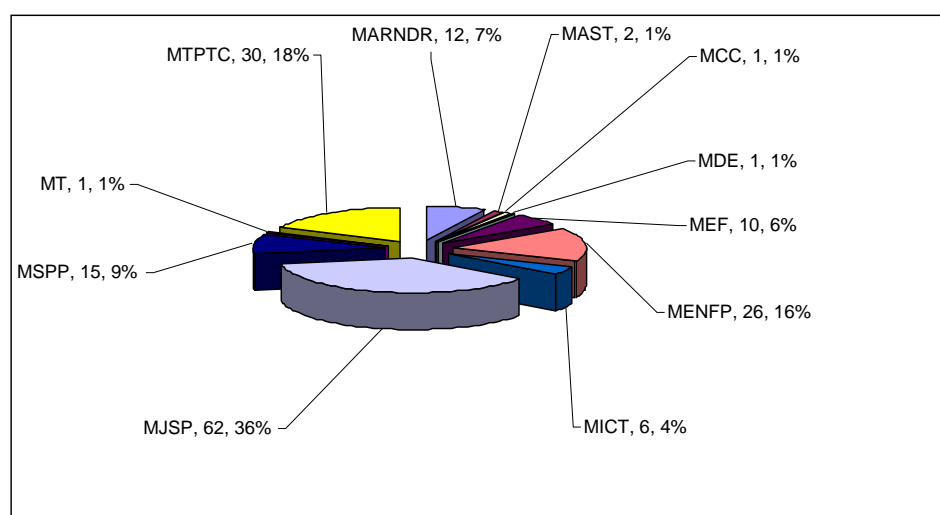
**Graphique 1 : Répartition des marchés par groupe d'institution**

### La répartition des marchés entre les ministères

Le tableau 2 et le graphique 2 nous montrent les ministères qui ont passé des marchés publics au cours de l'année fiscale 2007-2008. Au total, ils ont réalisé cent soixante six (166) marchés. Le Ministère de la Justice a passé plus du tiers des marchés de ce groupe (37% du total). Ensuite viennent le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (18%), le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (15%), le Ministère de la Santé Publique et de la Population (9%) et le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (7%).

**Tableau 2 : Répartition des marchés des ministères**

Ministère	Marchés passés par les ministères	
	Nombre	En %
MARNDR	12	7
MAST	2	1
MCC	1	1
MDE	1	1
MEF	10	6
MENFP	26	15
MICT	6	4
MJSP	62	37
MSPP	15	9
MT	1	1
MTPTC	30	18
<b>Sous total</b>	<b>166</b>	<b>100%</b>

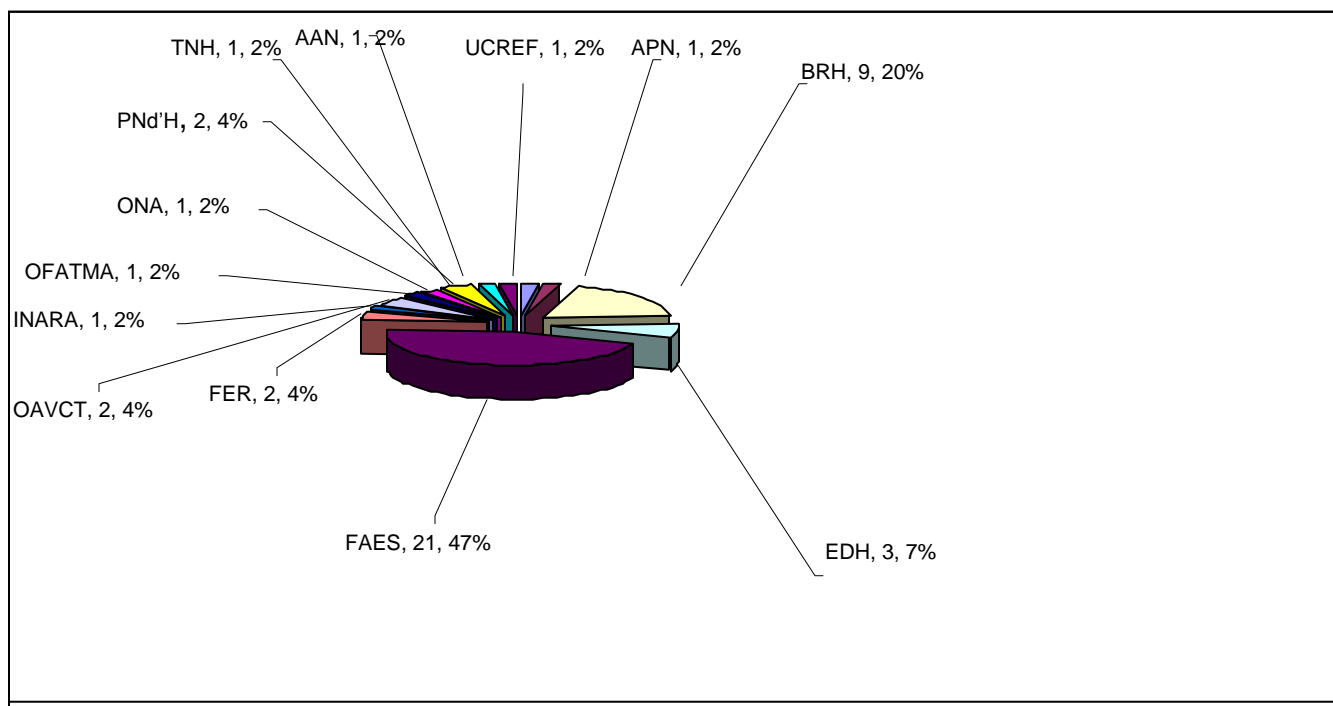


**Graphique 2 : Répartition des marchés par ministère**

Du côté des organismes autonomes et des entreprises publiques, la Banque de la République d'Haïti (BRH) et le Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES) ont, à eux deux, passé près de 65% des marchés enregistrés par les institutions autonomes. Leur part représente près de 14% du volume total des marchés enregistrés au cours de l'année fiscale. Le tableau 3 et le graphique suivant présentent la répartition des marchés approuvés et enregistrés pour leur compte.

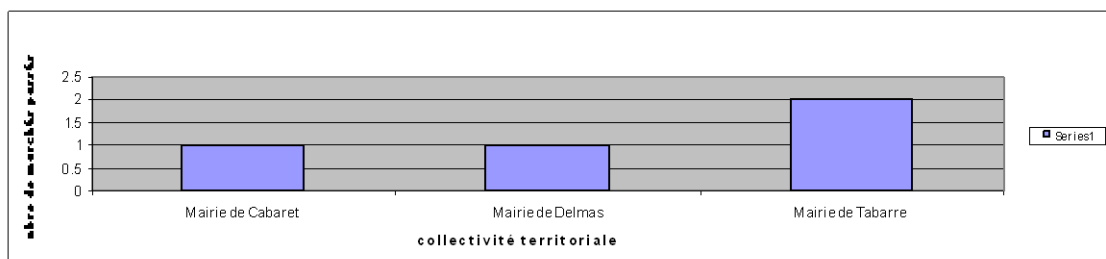
**Tableau 3 : Marchés des organismes autonomes et entreprises publiques**

Organismes autonomes	Nombre	Pourcentage %
AAN	1	2
APN	1	2
BRH	9	21
EDH	3	7
FAES	21	46
FER	2	4
INARA	1	2
OAVCT	2	4
OFATMA	1	2
ONA	1	2
PNd'H	2	4
TNH	1	2
UCREF	1	2
<b>Total 2</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>



### **Graphe 3 : Répartition des marchés des organismes autonomes et entreprises publiques**

Quant aux Collectivités Territoriales, elles ont obtenu l'approbation et l'enregistrement de quatre (4) marchés. Leur part ne va pas au-delà de deux 2 % du total des marchés.



**Graphe 4 : Répartition des marchés des collectivités territoriales**

### **3.2- La répartition des marchés par nature et par type d'institutions**

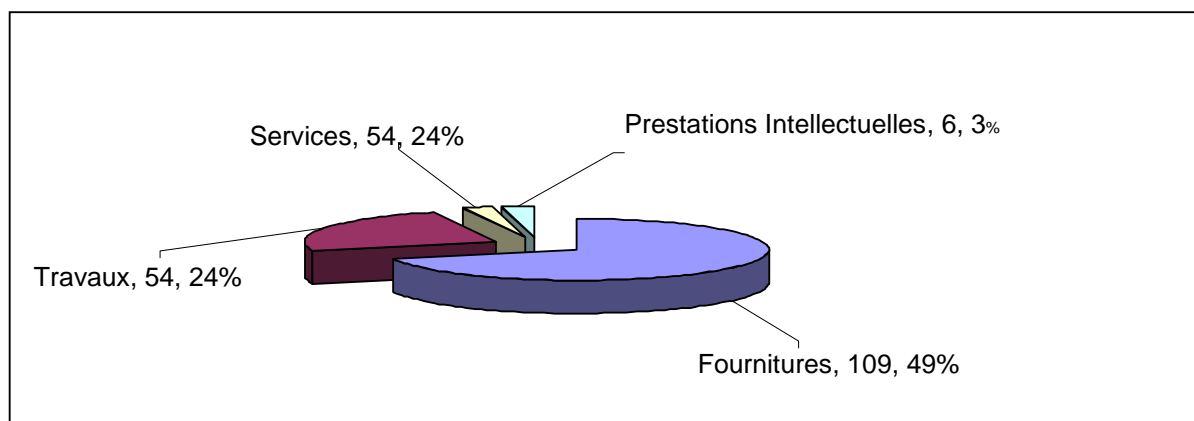
Seuls, les marchés de fournitures représentent quarante-neuf (49%) des 223 marchés. Les marchés de travaux et ceux de services interviennent respectivement chacun d'eux pour 24%. Les prestations intellectuelles représentent seulement 3% du total. Le nombre de marchés passés pour chacun d'eux peut être constaté au tableau 4.

**Tableau 4 : Répartition des marchés par nature et par type d'institutions**

Groupe d'Institutions	Nature								Total des marchés
	Fournitures.	En %	Travaux	En %	Services	En %	Prestations Intellectuelles	En %	
Ministères	80	73	31	57	51	94	4	67	166
Organismes autonomes	20	18	22	41	2	4	2	33	46
Collectivités territoriales	4	4	0	0	0	0	0	0	4
Autres	5	5	1	2	1	2	0	0	7
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>6</b>	<b>100</b>	<b>223</b>

Le lien établi entre les marchés et les administrations contractantes permet de faire le constat suivant :

- Les marchés de fournitures sont passés par les Ministères à 73% (80/109). Quant aux organismes autonomes et les entreprises publiques, ils ont passé 18% de ces marchés (20/109). Les quatre (4) marchés des Collectivités Territoriales rentrent dans ces marchés de fourniture.
- Les marchés de travaux ont été surtout réalisés par les ministères, soit 57% du total des travaux (31/54). Les organismes autonomes ont réalisé 41% de ces marchés (22/54).
- Les services et les prestations intellectuelles sont davantage demandés par les ministères, soit 94% pour les premiers (51/54) et 67% pour les seconds (4/6). Le reste s'adresse aux organismes autonomes (2/54), soit 4% des marchés de services et 33% des marchés de prestations intellectuelles (2/6).



**Graphique 5 : Répartition des dossiers par nature des marchés**

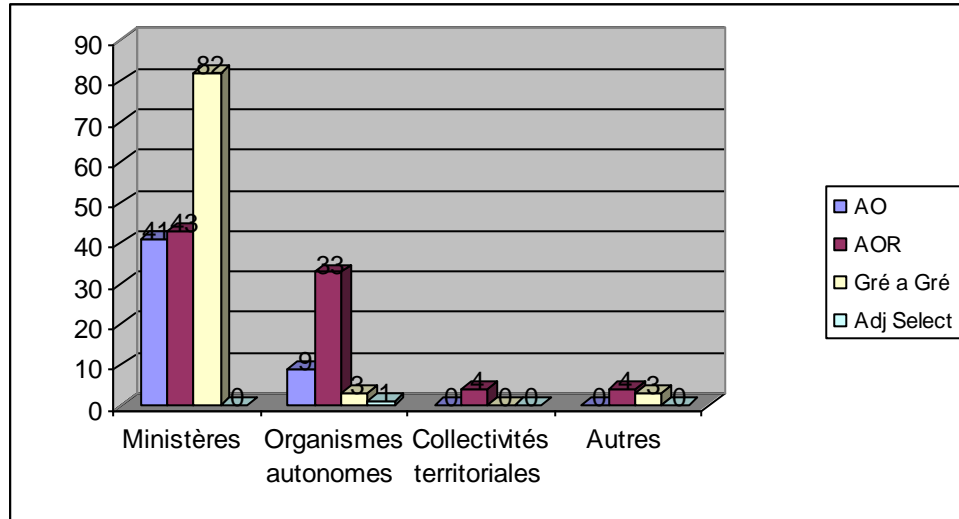
Un coup d'œil sur les marchés de services conclus au cours de l'année fiscale 2007-2008 montre que c'est le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) qui en a passé le plus grand nombre avec 49 sur les 54. Il faut souligner que la plupart des marchés du MJSP ont trait à des acquisitions de nourriture pour la Police Nationale d'Haïti (PNH).

La majorité des marchés de travaux sont passés par les Ministères (31 sur 54). Plus de la moitié de ce nombre a été conclue par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC).

La plupart des autres marchés de travaux sont passés par le FAES, un organisme autonome qui finance bon nombre de travaux d'infrastructures et surtout des bâtiments scolaires.

### 3.3- Les modes de passation de marchés publics en 2007-2008

La conjoncture difficile de l'année 2007-2008 a eu des conséquences sur le mode de passation des marchés de l'État. Selon le graphique 6 et le tableau 5 présentés plus bas, nous avons noté que l'appel d'offres ouvert été peu utilisé au cours de l'exercice. Cinquante (50) des 223 marchés, soit 22%, ont eu recours à ce mode de passation.



**Graphique 6** : Répartition des marchés par modes de passation et catégorie d'institution

Quant à l'appel d'offres restreint, (AOR) il a été utilisé presque avec la même régularité que le gré à gré. Quarante quatre (44) marchés sur les 223 soit 20% ont été réalisés suivant ce mode. Un usage marqué de marché négocié communément appelé gré à gré a été fait cette année par les institutions contractantes, particulièrement par les Ministères. Quarante huit marchés (48) soit 21% des 223 ont été ainsi conclus. Il faut signaler que de nombreux marchés du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) ont été conclus par le recours au gré à gré.

**Tableau 5** : Répartition des marchés par mode de passation

Mode de Passation	Groupes d'Institutions					En %
	Ministères	Organismes Autonomes	Collectivités Territoriales	Autres	Total	
Appel d'Offres	41	9	0	0	50	22
Appel d'Offres Restreint	43	33	4	4	84	38
Gré à Gré	82	3	0	3	88	39.5
Adjudication Sélective	0	1	0	0	1	0.5
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>46</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>223</b>	<b>100</b>

Le MTPTC avait évoqué l'urgence des réparations à effectuer sur de nombreux tronçons de routes endommagés par les intempéries de la saison cyclonique de l'année 2007.

Notons qu'un mode de passation assez peu utilisé, mais reconnu par le décret du 3 décembre 2004 déjà cité, l'adjudication sélective, a été une fois utilisé pour la passation d'un marché au cours de l'exercice 2007-2008 par l'Office d'Assurance Véhicules Contre Tiers (OAVCT) pour l'impression de quarante mille (40.000) calendriers.

### 3.4 Les marchés : sources de financement et monnaie de paiement

Des deux cent vingt trois marchés (223) approuvés par la CNMP, deux cent un (201) sont financés par le Trésor Public ; les vingt deux autres (22) par des fonds propres des organismes autonomes et entreprises publiques. La plupart des marchés des Ministères (166) tirent leur financement du Trésor Public. Ces marchés comptent pour 83% de ceux financés par cette source.

**Tableau 6 : Répartition des marchés par source de financement**

Institutions	Source de Financement			
	Trésor Public		Fonds Propres	
	Quantité	Pourcentage	Quantité	Pourcentage
Ministères	166	83		
Organismes Autonomes	26	13	20	91
Collectivités Territoriales	2	1	2	9
Autres	7	3		
<b>Total</b>	<b>201</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>

Les organismes autonomes et les entreprises publiques bénéficient eux aussi des fonds du Trésor, soit vingt six (26) de leurs marchés. Ceux-ci représentent 13% du volume total des marchés financés par cette source. Les vingt (20) autres marchés restant sont financés sur fonds propres.

En résumé, sur 100 marchés financés par le Trésor Public, 83 le sont pour le compte des Ministères, 13 pour les Organismes Autonomes, un (1) seul l'est pour les Collectivités Territoriales (tableau 4). Le nombre de marchés des Collectivités Territoriales (mairies) soumis à l'approbation de la CNMP sont financés par le Trésor Public pour la moitié d'entre eux et sur fonds propres pour l'autre moitié. Ces marchés représentent environ 1% du nombre total des marchés financés par le Trésor Public.

Les chiffres de l'annexe II nous éclairent sur les montants des contrats attribués au cours de l'exercice 2007-2008 et l'origine de leur financement.

Les institutions de l'État ont attribué des marchés publics acquittés en devises, soit le dollar américain, l'euro et la livre sterling. Ces deux dernières devises ont servi à régler des contrats de l'État passés avec des entreprises européennes.

Le montant des marchés conclus en gourde totalise 2,436,553,967.<sup>76</sup>, celui des marchés en dollar US 46,577,084.<sup>43</sup>, celui des marchés en euro € 9,341,880.<sup>05</sup> et £ 471,200.<sup>00</sup> pour les marchés en livre sterling.

En valeur, trois (3) ministères à eux seuls, le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) se partagent respectivement à plus de 82% et 88% les marchés conclus en gourdes et en dollars. Quant à ceux passés en euro, ils ont été attribués respectivement par la Banque de la République d'Haïti (BRH) à 81% et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) à 19%. L'unique marché en livre sterling a été réalisé par la Banque de la République d'Haïti (BRH).

Ces chiffres concernent 220 marchés. Il a été difficile de déterminer le coût exact pour trois (3) d'entre eux à cause des nombreuses variables qui doivent être prises en compte lors des paiements qui s'échelonnent pour l'un d'eux sur près de quinze (15) ans.

### **3.5- Demande de dérogation**

#### **Demandes de dérogation à l'appel d'offres pour le recours au gré à gré**

Différentes institutions publiques ont adressé à la CNMP des demandes d'autorisation de passation de marchés par le recours gré à gré. Diverses raisons ont été invoquées par ces dernières à l'appui de leur demande : appel d'offres infructueux, travaux d'urgence à réaliser suite à des intempéries, sécurité publique, fournisseur unique pour les produits à acquérir.

Des vingt sept (27) requêtes reçues en ce sens, la CNMP a accordé l'agrément à 23 de ces demandes de dérogation. Elle a recommandé l'utilisation de la procédure d'appel d'offres restreint dans 3 cas et ne s'est pas prononcée dans un cas de marché intéressant la sécurité publique.

Il est à signaler un cas, ou invoquant l'urgence, une institution eut à solliciter l'autorisation de faire des acquisitions sans passer par l'une des procédures fixées dans le décret du 3 décembre 2004. Il lui a été recommandé de conclure un marché négocié.

### **Marché sur financement externe**

La CNMP a reçu au cours de l'exercice 2007-2008 vingt et un (21) demandes de dérogations aux procédures tracées par le décret du 3 décembre 2004 fixant la Réglementation des Marchés Publics de Services, de Fournitures et de Travaux pour des lancements d'appel d'offres à financement externe. Les marchés issus de ces appels d'offres ont utilisé les procédures du bailleur de fonds en relation avec les conventions signées par le Gouvernement.

Quinze (15) de ces appels d'offres lancés avec des fonds de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) concernent des études pour l'implantation de routes, la réalisation de travaux d'infrastructure. Les six (6) autres à financement de l'Union Européenne (UE), de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Banque Mondiale et de la Coopération Espagnole traitent des études de routes, d'assistance technique ou d'acquisition de véhicules (voir liste en annexe). Ces demandes de dérogation ont été accordées par la CNMP en conformité de l'article 16 du décret cité plus haut.

### **3.6- Plaintes et contestations de soumissionnaires**

La CNMP a eu à se saisir de très peu de cas de contestation pour l'exercice fiscal 2007-2008. Par contre, il y a eu des protestations adressées aux autorités contractantes avec copie à la CNMP. Ces contestations proviennent de soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues. Trois (3) copies des protestations de cette nature sont arrivées à la CNMP et sont adressées respectivement à l'Electricité d'Haïti (ED'H) par la DINASA, la Police Nationale d'Haïti (PNH) par Crystal Bar Restaurant et au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) par la Auto Plaza. Ces cas ont été réglés généralement par les acquéreurs. Elles ont pu être résolues au niveau de ces entités contractantes.

Une seule contestation a été directement adressée à la CNMP. Elle provient d'un traiteur qui n'a pas sollicité de médiation du fait du rejet de son offre par la Police Nationale d'Haïti (PNH), mais un recours auprès de cette instance, pour exiger un dédommagement pour soumission non retenue, par l'attribution, en sa faveur, d'un marché de gré à gré. La CNMP, en réponse, a rappelé sa mission à Distinction Bar Restaurant, mission définie par le décret du 3 décembre 2004 fixant la Réglementation des Marchés Publics de Services, de Fournitures et de Travaux et qui consiste à assurer la régularité des opérations et le contrôle de la qualité du système de passation des marchés.

### 3.7- Réattribution de marchés

Trois (3) marchés attribués par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) et enregistrés à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) au cours du trimestre Juillet–Septembre 2007, ont dû être réattribués pendant la période Octobre–Décembre 2007, à cause du désistement du titulaire. Ce marché constitué de trois (3) lots d'équipements, destinés au Centre National des Equipements (CNE), était attribué pour un montant de quatorze millions neuf cent quatre vingt dix mille et cinq cent quatre vingt dix huit & 00/100 dollars américains (US\$ 14,990,598.<sup>00</sup>).

La firme OVERSEAS ENGINEERING AND CONSTRUCTION CO (OECC), titulaire du marché, avait exigé, après signature du contrat, une avance de démarrage équivalant à quatre vingt pour cent (80%) du montant du contrat, cela, en violation du Document d'Appel d'Offres qui avait fixé cette avance à vingt pour cent (20%).

Ce marché a été réattribué à deux (2) autres soumissionnaires: un lot à la Compagnie Haïtienne de Moteurs pour un million cent quatre-vingt douze mille dollars (US\$ 1,192,000.<sup>00</sup>) et les deux autres à la Haytian Tractor and Equipment Company S.A. (HAYTRAC S.A.) pour la somme de vingt millions six cent vingt deux mille et six cent quarante six dollars (US\$ 20,622,646.<sup>00</sup>). Ce changement de titulaire avait entraîné, pour l'Etat Haïtien, un surplus de dépenses de l'ordre de six millions huit cent vingt quatre mille quarante huit dollars américains (US\$ 6,824,048.<sup>00</sup>) soit, un accroissement de 45.52% du prix initial du marché.

## **4- Renforcement de la gestion des Marchés Publics**

### **4.1- Développement d'une base de données sur les marchés publics**

En vue d'une meilleure gestion des données sur les marchés publics, la CNMP a conçu le projet de la mise en place d'une base de données. Un contrat en ce sens a été conclu entre le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et un consultant local dans le cadre du support à la gouvernance fourni par la Banque Mondiale à travers le fonds Don LICUS géré par l'Unité de Coordination du Projet au MEF. Ce contrat n'a pas pu, jusqu'à présent, être mené à terme malgré les réunions de travail réalisées cette année avec le consultant qui a livré fin Janvier 2008 une version de la base de données et du logiciel actuellement déployé sur le réseau informatique de la CNMP à titre d'essai. Cette version livrée doit être optimisée, cependant le consultant tarde encore à effectuer cette partie du travail qui permettrait à la CNMP de pouvoir enfin bénéficier des avantages d'une base de données opérationnelle.

#### **Ajout de nouveaux postes au réseau informatique**

Le réseau informatique de la CNMP s'est élargi au cours de cette année fiscale de quatre (4) postes d'ordinateur et de deux (2) imprimantes.

#### **Installation, Configuration et Administration du serveur de fichiers**

Pour favoriser la gestion des documents sur le réseau, un serveur de fichiers a été installé, configuré et mis en opération. Ce serveur facilite la gestion des fichiers des utilisateurs et joue aussi le rôle de serveur de DNS (Domain Name Server)

#### **Mise à jour et maintenance du site web**

La CNMP veille tout au long de l'année et, ce, régulièrement à la maintenance de son site web par les moyens suivants : a) la mise à jour des logiciels de sécurité du système ; b) la publication des marchés attribués approuvés par ses soins et enregistrés à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). De plus, le site web publie des avis d'appel d'offres reçus de différentes administrations contractantes et présente aussi les modifications des Commissions Ministérielles ou des Commissions Spécialisées qui sont communiquées à la CNMP par les administrations publiques.

#### **4.2- Changement de fournisseur d'accès internet sur bande dédiée**

Suite à un appel d'offres restreint lancé le 11 mai 2006, la CNMP avait conclu avec la Multilink S.A le 26 décembre de la même année un contrat pour la mise en opération d'un service internet sur bande dédiée dans le but de faciliter la mise à jour de ses différents logiciels et de son site internet. Des difficultés techniques dues, selon la Multilink S.A, à la position géographique du local de la CNMP par rapport à son site technologique de Boutilliers ont rendu difficile le fonctionnement de ce service avec satisfaction. D'un commun accord, les deux parties se sont entendues pour résilier le contrat. La CNMP s'est tournée alors vers la TELECO l'unique fournisseur à pouvoir offrir par câble un accès internet. Deux (2) modems ont été installés au cours du mois d'Août 2008 à son local par les techniciens de la TELECO. Des démarches sont actuellement en cours en vue de l'acquisition d'un router qui, une fois installé permettra la distribution du signal sur tout le réseau de la CNMP.

#### **4.3- Recrutement et renforcement du personnel de la CNMP**

Dans le but de renforcer son personnel technique, la CNMP a procédé à un renforcement de son personnel. Dès le début de l'année 2008, un cadre a été recruté comme membre du Secrétariat Technique. Ce cadre expérimenté est appelé à apporter un appui non négligeable aux activités de formation menées par la CNMP.

Au début du mois de Juin 2008, un nouvel administrateur a rejoint les rangs de la CNMP. Ce recrutement a été effectué dans le but de pourvoir au remplacement du titulaire du poste qui avait laissé sa fonction.

Vers la mi-juin de l'année 2008, la CNMP a engagé un consultant juridique en vue de consolider le traitement des différents dossiers de marchés notamment en ce qui concerne leur aspect juridique et légal. Ce consultant doit aussi apporter son expertise sur les nombreuses contestations, au sujet d'attribution de marchés, adressées à la CNMP par des soumissionnaires non satisfaits et sur lesquelles elle doit se pencher. Sa compétence sera également mise à profit au cours des séances de formation qui seront organisées à l'intention des cadres de l'Administration Publique.

## **5- Ressources Matérielles et Financières**

### **5.1– Budget de fonctionnement de la CNMP**

Pour l'exercice fiscal 2007-2008, la Commission Nationale des Marchés Publics a bénéficié du Trésor Public d'un budget de trente cinq millions quatre cent mille gourdes (Gdes 35,400,000.<sup>00</sup>). Au 30 septembre 2007, le Compte Courant No. 111251931 de la CNMP tenu à la Banque de la République d'Haïti (BRH) a accusé un solde redressé de trois millions quatre cent vingt quatre mille quatre cent dix-sept et 00/100 gourdes (Gdes 3,424,417.<sup>00</sup>).

Ainsi, la CNMP a disposé d'un budget de trente huit millions huit cent vingt quatre mille quatre cent dix-sept et 00/100 gourdes (Gdes 38,824,417.<sup>00</sup>) pour les dépenses de l'exercice. Ces dépenses, engagées à partir de ce budget, ont atteint trente deux millions cent quatre vingt cinq mille deux cent quatre vingt quatorze et 84/100 (Gdes 32,185,294.<sup>84</sup>) au 30 septembre 2008. La répartition de celle-ci peut être consultée en annexe. A cette date la CNMP disposait donc d'une balance positive de six millions six cent trente neuf mille cent vingt deux et 16/100 gourdes (Gdes 6,639,122.<sup>16</sup>) sur son budget.

Les listes des biens meubles, matériels et équipements disponibles à la CNMP au 30 septembre 2008 pour son fonctionnement peuvent être consultées en annexe.

### **5.2- Exécution du budget d'investissement de la CNMP**

La CNMP a bénéficié d'un financement du Trésor Public pour mener un projet de renforcement interne. Doté de six millions de gourdes (6,000,000.<sup>00</sup> Gdes) provenant du Trésor Public, ce projet a démarré en Juillet 2007. Ce projet visait à :

- Augmenter les moyens logistiques de la CNMP ;
- Améliorer la capacité d'accueil de l'institution et créer les conditions de travail stimulantes pour son personnel ;
- Aménager et équiper la salle de conférence qui doit servir en même temps de salle de formation et d'appui pour les représentants des autres institutions de l'état que la

CNMP a la mission d'encadrer pour les porter à bien préparer leurs dossiers de marchés ;

- Doter la CNMP de moyens appropriés pour un archivage efficace de ses dossiers.

Dans le cadre de ce projet, les fournitures et équipements de bureau suivants ont été achetés : un minibus et deux (2) véhicules tout terrain fermés, du matériel mécanographique, informatique et télématique, du matériel à l'épreuve du feu pour le classement des dossiers. La salle de conférence a été aménagée et des équipements audio-visuels ont été acquis pour faciliter le déroulement des séances de formation. Les dernières acquisitions n'ont pu être faites qu'en Septembre 2008. Le montant total des dépenses a atteint cinq millions neuf cent soixante mille neuf cent dix gourdes et 98/100 (Gdes 5,960,910.<sup>00</sup>). Le rapport faisant état des différentes réalisations et leurs coûts a pu être préparé et transmis à la Primature et au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

## 6- Perspectives pour l'année 2008-2009

La CNMP envisage de mener de front plusieurs activités au cours de l'année fiscale 2008-2009. Les projections de réalisation sont établies en fonction des besoins du système de passation de marchés publics. Dans cet ordre, nous pouvons considérer les projets qui suivent.

### 6.1- La mise en place des Commissions Départementales de Marchés Publics

**La mise en place des Commissions Départementales de Marchés Publics dans quatre (4) départements géographiques du pays** (article 20, alinéa g du décret du 3 décembre 2004). **Budget estimatif : "Quarante millions six cent mille et 0/100 gourdes (Gdes 40,600,000.<sup>00</sup>)". Demande de financement adressée au Trésor public.**

Ce projet comprend deux (2) composantes :

✓ Composante 1 : Constitution des CDMP

Il s'agira de recruter par voie de concours le personnel devant former les Commissions Départementales. On peut les classer en deux catégories :

- A. Le personnel de Direction ou Membres proprement dits des Commissions Départementales de Marchés Publics. On prévoit une Commission de trois (3) membres : Un Coordonnateur et deux membres ;
- B. Le personnel technique et administratif : un Secrétaire technique, un Administrateur comptable, une Secrétaire, un Chauffeur, une Ménagère et un Gardien.

✓ Composante 2 : Infrastructures des CDMP

Les infrastructures représentent les investissements qu'il faudra consentir pour rendre fonctionnelles ces CDMP. On peut considérer deux sous-composantes Infrastructures : les Immobilisations et les Équipements.

## **6.2- Formation au profit des cadres des Collectivités Territoriales**

- 1- La formation en passation de marchés publics des membres des Collectivités Territoriales et des structures déconcentrées de l'État. Budget prévu : "Vingt et un millions huit cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante et 0/100 gourdes (Gdes 21,874,750.<sup>00</sup>)."** Source de financement : Trésor public.

Ce projet comprend une composante : la Formation à l'utilisation des outils de passation de marchés publics. Néanmoins, différentes catégories de personnel y prendront part :

- Les Responsables des municipalités. Les élus locaux (Maires) et les hauts cadres techniques (Directeurs ou Secrétaires généraux, Directeurs administratifs, Comptables ou Caissiers payeurs, Responsables du Génie municipal et d'autres cadres des Administrations communales),
- Les Responsables des Services déconcentrés de l'État (Directeurs départementaux et Cadres),
- Les membres des Commissions Départementales de Marchés Publics et des Secrétariats techniques de ces Commissions qui seront constituées dans le cadre du présent Programme.

## **6.3- Campagne de communication et d'information sur la CNMP**

- 2- Le Projet de Campagne de communication et d'information sur la CNMP. Financement : Banque mondiale. Montant estimatif : cent mille et 00/100 dollars américains (US\$ 100,000.<sup>00</sup>)**

L'objectif poursuivi est d'"exécuter un Plan de communication à l'attention du public en général et des Institutions d'Etat en particulier". Le contenu du plan de communication servira à projeter une image positive de la CNMP au sein des entités contractantes, des entreprises et du public en général.

Il s'agit pour la CNMP de répondre au constat que, mal informée, les citoyens haïtiens appréhendent la mission de l'institution d'une manière erronée. Celle-ci est accusée de retarder l'exécution rapide des contrats publics. Même des responsables politiques arrivent à émettre des opinions fausses sur les règles de passation de

marché. C'est pourquoi plusieurs acteurs importants de la vie nationale sont visés par la campagne de communication. Le Parlement aura une attention spéciale dans cette campagne de communication, car son rôle est capital pour obtenir les résultats escomptés en termes d'image positive du système national. En effet, le moteur-clé du changement attendu est une nouvelle Législation en matière de passation de marchés publics qui doit être votée par les deux Chambres. Cet avant-projet loi fait partie du menu législatif arrêté entre le Gouvernement et le Parlement.

#### **6.4- Formation en conduite d'audit de passation de Marchés Publics**

##### **3- Le Projet de Formation en conduite d'audit de passation de Marchés Publics, Financement : Banque Mondiale ; montant Cent quarante mille et 00/100 dollars américains (US\$ 140,000.<sup>00</sup>)**

Ce projet permettra à la CNMP de "concevoir et d'exécuter un Plan de formation en conduite d'audit institutionnel". Il doit permettre à terme de crédibiliser davantage le Système de passation de marchés publics en Haïti en procédant à des audits réguliers des marchés. Tous les marchés publics ne requièrent pas l'approbation de la CNMP ; ceux qui sont en dessous du seuil de passation de marché public, ceux qui sont l'objet d'un financement externe, par exemple. Un audit régulier de ces marchés est nécessaire. Le pays a donc grand besoin de compétences capable de conduire de telles activités.

#### **6.5- Cours universitaire en passation de marché**

##### **4- Projet de cursus universitaire en passation de Marchés Publics. Financement de la Banque mondiale : "cinquante mille et 00/100 dollars américains (US\$ 50,000.<sup>00</sup>)."**

Le financement conduira à établir les références pour la mise en place d'un Plan de formation en passation de marchés publics ; l'objectif visé étant d'intégrer, dans l'enseignement supérieur en Haïti, un cursus universitaire en passation de marchés publics. Ainsi, le pays disposera de cadres spécialisés dans cette discipline. On peut espérer à moyen et à long termes l'arrivée sur le marché de cadres formés pouvant intégrer facilement les différentes Commissions de marchés publics ou aptes à monter des dossiers d'appel d'offres pour les entreprises qui participent à la commande publique.

## **7- Projet de mise en place d'un serveur de mails**

La CNMP projette de mettre en place un serveur de mails. Ce serveur permettrait aux différents utilisateurs de travailler en parallèle et en temps réel sur un même document, d'y partager leur avis et de poursuivre la tâche chez eux tout en restant connecté avec le bureau.

Les termes de référence (TDR) ont été finalisés pour trois projets de la CNMP ; ils ont été acheminés pour financement à l'Unité de Coordination de Projet (UCP) du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), entité qui assure la gestion des fonds de l'État haïtien provenant du financement de la Banque Mondiale.

## 8- Participation de la CNMP aux rencontres internationales

La CNMP a pris part à plusieurs rencontres internationales au cours de l'exercice 2007-2008 :

- Le 6 décembre 2007, à la quatrième réunion des Officiels responsables des marchés publics à Trinidad et Tobago, organisée par le Secrétariat de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM). L'objectif était de recueillir les avis des Etats membres de la CARICOM sur le document intitulé "*Framework Regional Integration Policy on Public Procurement*", en vue d'arriver à un consensus sur la politique élaborée et de définir la conduite à suivre lors des négociations sur le Protocole d'Accord entre le CARIFORUM et l'Union Européenne dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique.
- Du 23 au 24 janvier 2008 à Panama City, à un atelier régional sur les modalités de passation de marchés par le recours aux moyens électroniques et à l'internet. Les participants ont débattu sur la promotion des moyens électroniques dans les pratiques administratives des États de l'Amérique centrale, de l'Amérique latine et de la Caraïbe.
- Du 14 au 15 mai 2008 à la Jamaïque, à un atelier international sur les marchés publics dont le thème principal est : "Modernisation des marchés publics dans les Caraïbes". Les participants ont passé en revue des initiatives en cours visant à supporter les pays de la Caraïbe dans la modernisation des stratégies et des pratiques de passation des marchés publics.
- Du 11 au 13 juin 2008 à San Salvador, à l'atelier du CRECER (*Contabilidad y Responsabilidad para el Crecimiento Economico Regional*), organisme mis en place par la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement et la Fédération Internationale des Comptables.
- avec les objectifs suivants :
  - Fournir une plateforme pour un échange de bonnes pratiques régionales en vue de renforcer la Comptabilité et l'Audit;
  - Identifier les réformes prioritaires au niveau régional et national et explorer les moyens pour l'implémentation effective de ces réformes;

- Renforcer les relations entre les décideurs nationaux et les acteurs internationaux tels que la Banque Mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement, la Fédération Internationale des Comptables, la Fondation du Comité International des Standards de la Comptabilité et l'Organisation Internationale des Institutions suprêmes de l'Audit;
  - Faire avancer la coopération et l'harmonisation des efforts parmi les organisations internationales incluant les bailleurs bilatéraux et multilatéraux;
  - Engendrer une impulsion pour la coopération entre les pays latino-américains et caraïbéens dans le domaine de la Comptabilité et de l'Audit.
- Du 8 au 10 juillet 2008, à un atelier à la Jamaïque, organisé conjointement par l'Organisation Mondiale du Commerce, la Banque Interaméricaine de Développement à travers l'institut pour l'intégration de l'Amérique latine et les caraïbes en coopération avec le secrétariat de la CARICOM et le Gouvernement de la Jamaïque. Le thème de l'atelier est : Compétition, Transparence, et Commerce international dans la passation des marchés publics : Implications pour les pays de la Caraïbe. L'objectif était de fournir un forum, à la fois aux spécialistes en passation de marchés publics et en commerce pour l'échange d'information et leurs perspectives à propos du commerce national, bilatéral, régional et multilatéral en relation avec les activités et initiatives dans le domaine de la passation des marchés publics.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

<b>SIGLE</b>	<b>DEFINITION</b>
<b>AAN</b>	<i>Autorité Aéroportuaire Nationale</i>
<b>APN</b>	<i>Autorité Portuaire Nationale</i>
<b>BID</b>	<i>Banque Interaméricaine de Développement</i>
<b>BM</b>	<i>Banque Mondiale</i>
<b>BPM</b>	<i>Bureau du Premier Ministre</i>
<b>BRH</b>	<i>Banque de la République d'Haïti</i>
<b>CAMEP</b>	<i>Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable</i>
<b>CNMP</b>	<i>Commission Nationale des Marchés Publics</i>
<b>CSCCA</b>	<i>Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif</i>
<b>EDH</b>	<i>Électricité D'Haïti</i>
<b>FER</b>	<i>Fonds d'Entretien Routier</i>
<b>IBESR</b>	<i>Institut du Bien Etre Social et de Recherches</i>
<b>ISC</b>	<i>Initiative de la Société Civile</i>
<b>MARNDR</b>	<i>Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural</i>
<b>MAST</b>	<i>Ministère des Affaires Sociales et du Travail</i>
<b>MCI</b>	<i>Ministère du Commerce et de l'Industrie</i>
<b>MDE</b>	<i>Ministère de l'Environnement</i>
<b>MEF</b>	<i>Ministère de l'Économie et des Finances</i>
<b>MENFP</b>	<i>Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle</i>
<b>MICT</b>	<i>Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales</i>
<b>MJSAC</b>	<i>Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique</i>
<b>MJSP</b>	<i>Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique</i>
<b>MPCE</b>	<i>Ministère de la Planification et de la Coopération Externe</i>
<b>MSP</b>	<i>Ministère de la Santé Publique et de la Population</i>
<b>MT</b>	<i>Ministère du Tourisme</i>
<b>MTPTC</b>	<i>Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications</i>
<b>ODVA</b>	<i>Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite</i>
<b>OFATMA</b>	<i>Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité</i>
<b>ONA</b>	<i>Office National d'Assurance Vieillesse</i>
<b>ONI</b>	<i>Office National d'Identification</i>
<b>OPC</b>	<i>Office de la Protection du Citoyen</i>
<b>PNCS</b>	<i>Programme National de Cantines Scolaires</i>
<b>PNH</b>	<i>Police Nationale d'Haïti</i>
<b>SEIPH</b>	<i>Secrétairerie d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées</i>
<b>UCE</b>	<i>Unité Centrale d'Exécution</i>
<b>UEH</b>	<i>Université d'État d'Haïti</i>
<b>UCREF</b>	<i>Unité Centrale de Renseignements Financiers</i>
<b>URSEP</b>	<i>Unité de Réforme du Secteur Eau Potable</i>